

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Etudes, travaux et maintenance des infrastructures ferroviaires</b>	<b>107</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code des transports,  
**VU** la loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,  
**VU** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,  
**VU** la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021,  
**VU** le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau,  
**VU** le décret 2017-443 du 30 mars 2017 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau,  
**VU** le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau,  
**VU** le décret n°2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,  
**VU** le contrat de plan 2015-2020 de la Région des Pays de la Loire signé le 23 février 2015 et ses avenants,  
**VU** le contrat d'avenir des Pays de la Loire entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire, signé le 8 février 2019,  
**VU** le plan de relance approuvé lors de la session du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 qui prévoit notamment de développer le fret ferroviaire,  
**VU** la convention 2019 - 2023 relative au financement de l'exploitation et de la maintenance de la ligne Nantes - Châteaubriant.  
**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2021,  
**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 44 559 030 € d'autorisations de

programme, de 998 000 € d'autorisations d'engagement, de 19 281 314 € crédits de paiement en investissement et de 1 058 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°107 « Etudes, Travaux et maintenance des Infrastructures ferroviaires »,

**ATTRIBUE**

une subvention de 948 000 € à SNCF Réseau pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de la ligne Nantes-Châteaubriant en 2022 sur une dépense subventionnable de 948 000 € TTC,

**AFFECTE**

au titre de l'exercice budgétaire 2022, une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 948 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs